

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – HRACING

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des ventes de véhicules d'occasion réalisées par **HRacing**, société spécialisée dans la vente de voitures de sport d'occasion (ci-après « le Vendeur »), auprès de tout **particulier ou professionnel** (ci-après « le Client »).

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client.

2. Informations précontractuelles

HRacing fournit au Client les informations obligatoires relatives au véhicule, sur la base des éléments disponibles au moment de la vente.

Le Client reconnaît que :

- HRacing n'est pas le premier propriétaire du véhicule ;
- Certaines informations proviennent de tiers (anciens propriétaires, garages, constructeurs, plateformes) ;
- HRacing ne peut garantir l'exhaustivité ou l'exactitude absolue de ces informations.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée à ce titre.

3. Nature des véhicules vendus – Absence de garantie de résultat

Les véhicules vendus par HRacing sont des **véhicules d'occasion**, parfois anciens, sportifs, modifiés ou fortement kilométrés.

Le Client reconnaît expressément que :

- Un véhicule d'occasion peut présenter une usure normale ou avancée ;
- HRacing ne garantit pas l'absence de défauts non visibles ;
- HRacing ne garantit pas la durée de vie future du véhicule ;
- HRacing ne garantit pas la compatibilité du véhicule avec un usage spécifique (piste, compétition, usage intensif, tuning, etc.) ;
- HRacing ne garantit pas l'absence de réparations futures.

4. Prix, devis et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Le paiement peut être effectué par :

- Virement bancaire,
- Chèque de banque (après vérification),
- Financement via un organisme partenaire.

La vente n'est définitive qu'après **encaissement intégral et irrévocable** du prix.

HRacing se réserve le droit de :

- Refuser une vente en cas de doute sur la solvabilité du Client,
- Demander des justificatifs d'identité ou d'origine des fonds,
- Annuler la vente en cas de fraude ou tentative de fraude.

5. Réserve de propriété

Conformément à l'article 2367 du Code civil, **HRacing reste propriétaire du véhicule jusqu'au paiement intégral du prix.**

En cas de non-paiement, HRacing pourra exiger la restitution immédiate du véhicule, aux frais du Client, sans mise en demeure préalable.

6. Livraison – Transfert des risques

La livraison est réputée effectuée :

- Lors de la remise des clés au Client, ou
- Lors de la prise en charge du véhicule par un transporteur mandaté par le Client.

Des frais de livraison et de mise en route seront appliqués. Ces frais supplémentaires seront détaillés dans le bon de commande et reconnus comme acceptés par le Client après la signature du bon de commande.

À compter de ce moment, tous les risques (panne, accident, incendie, vol, dégradation) sont transférés au Client, même si HRacing reste propriétaire au titre de la réserve de propriété.

7. Inspection, essai et acceptation du véhicule

Avant l'achat, le Client peut :

- Inspecter le véhicule,
- L'essayer dans les conditions définis par le Vendeur,
- Venir avec un expert automobile indépendant.

En signant le bon de commande, le Client reconnaît :

- Avoir examiné le véhicule,
- L'accepter dans l'état où il se trouve,
- Accepter toutes les conditions notifiées dans le dit bon de commande
- Renoncer à toute contestation ultérieure portant sur des défauts apparents.

8. Garanties légales

8.1 Clients particuliers

Les garanties légales obligatoires s'appliquent :

- **Garantie légale de conformité,**
- **Garantie des vices cachés.**

Toutefois, le Client reconnaît que :

- La garantie de conformité ne couvre pas l'usure normale,
- La garantie des vices cachés nécessite une expertise judiciaire,
- La charge de la preuve lui incombe.

8.2 Clients professionnels

Pour les professionnels, HRacing exclut expressément toute garantie non obligatoire :

Le véhicule est vendu “dans l'état”, sans aucune garantie contractuelle.

9. Garanties commerciales

HRacing peut proposer des garanties commerciales via des prestataires externes (ex. Triomphe Garantie,...). Ces garanties sont indépendantes de HRacing.



HRacing ne peut être tenue responsable :

- Des exclusions de garantie,
- Des refus de prise en charge,
- Des délais de traitement,
- Des conditions imposées par le prestataire.

10. Annulation, rétractation et arrhes

10.1 Vente en magasin

Aucun droit de rétractation ne s'applique.

10.2 Vente à distance

Le Client particulier dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, sauf si :

- Il demande une livraison immédiate,
- Il utilise le véhicule (décote appliquée).

10.3 Arrhes

Toute somme versée constitue des **arrhes**, sauf mention contraire.

En cas d'annulation par le Client :

- HRacing conserve les arrhes,
- HRacing peut réclamer des dommages et intérêts supplémentaires.

11. Responsabilité

HRacing ne peut être tenue responsable :

- Des pannes survenant après la vente,
- Des défauts non visibles lors de la vente,
- Des informations erronées fournies par des tiers,
- Des conséquences d'un usage non conforme,
- Des modifications effectuées par le Client,
- Des dommages indirects (perte d'exploitation, immobilisation, etc.).

12. Reprise et dépôt-vente

En cas de reprise ou dépôt-vente :

- HRacing peut réviser son offre si un défaut non déclaré est découvert,
- HRacing peut refuser la reprise si le véhicule présente un vice grave,
- HRacing n'est pas responsable des pannes survenant pendant le dépôt-vente, sauf faute prouvée.
- Le dépôt-vente donnera lieu à la signature d'un contrat spécifique avec application de conditions en lien avec cette prestation.

13. Obligations administratives

HRacing respecte les obligations légales applicables aux revendeurs d'objets mobiliers.

Le Client s'engage à fournir des documents authentiques. Toute fausse déclaration engage sa responsabilité.

14. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées pour :

- La gestion administrative,
- Les obligations légales,
- La prévention de la fraude.

Elles ne sont jamais revendues.

15. Clause de renonciation à tout recours

Le Client reconnaît expressément que :

En acceptant les présentes CGV et en prenant possession du véhicule, il renonce irrévocablement à tout recours, réclamation, action ou demande d'indemnisation contre HRacing, pour tout élément relatif à l'état du véhicule, à son historique, à son usage antérieur, à son kilométrage, à ses réparations passées, à ses défauts apparents ou non apparents, sauf dispositions légales impératives.

Cette renonciation :

- Ne prive pas le Client particulier des garanties légales obligatoires,
- S'applique à toutes les demandes fondées sur la déception, l'usure, les pannes ultérieures, les coûts d'entretien, les performances ou la valeur du véhicule.



16. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée auprès de la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA) en tant que médiateur de la consommation.

À défaut, les tribunaux du ressort du siège social de HRacing seront seuls compétents, sauf dispositions légales contraires pour les particuliers.

17. Acceptation des CGV

Le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes CGV avant la signature du bon de commande.